

Jeudi 17 septembre 2020

D'amour et d'eau fraîche, saison 14

A quand une juste rémunération des artistes ?

Alors que la France s'apprête à transposer la directive européenne « droit d'auteur » en se soustrayant à un de ses principes essentiels : l'instauration **d'un juste partage de la valeur dans le secteur culturel au profit des artistes-interprètes**, l'Adami rend public un livret, **D'amour et d'eau fraîche, saison 14 : A quand une juste rémunération des artistes ?**

En effet, tandis que les plateformes de *streaming* connaissent une croissance inédite, les **artistes-interprètes se trouvent dans une situation très inquiétante**. La directive européenne prévoit justement, afin d'y répondre, que tous les artistes recevront un intéressement au titre de la diffusion de leurs musiques et films sur ces plateformes. Mais le Parlement menace de la transposer **en minimisant ce principe essentiel au point que la majorité des artistes n'en bénéficiera pas. Un immense espoir une nouvelle fois déçu après 14 ans de débats pour rien.**

Pour objectiver ce sujet, l'Adami a réalisé un livret conçu avec les artistes et basé sur leurs témoignages - la comédienne Agnès Jaoui et le chanteur et producteur Tété y livre leurs visions et leurs attentes sans détours et sans tabou -. Cette contribution dresse un **état des lieux édifiant de la situation des artistes-interprètes.**

Ainsi, sur un abonnement Spotify à 9,99€, seulement 46 centimes sont à partager entre tous les artistes de la plateforme. Pour une diffusion sur Netflix la rémunération des comédiennes et des comédiens s'élève la plupart du temps à... 0€. Les artistes estiment d'ailleurs que leurs revenus ont été minorés de 25 à 30 % depuis l'avènement des plateformes. Cette situation est intenable pour la création française.

Pour l'Adami, il est encore temps de réparer cette injustice en **instaurant un mécanisme équitable de rémunération des artistes-interprètes adapté à l'ère numérique.**



Contact presse :
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous [désabonner ici](#).